



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

Paris, le **05 JUIN 2026**

Référence : D2026/1644

Madame la Sénatrice,

Vous avez appelé mon attention sur le taux horaire fixé pour l'aide à la prise en charge d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dans les établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en Colombie, que vous estimez sous-évalué.

Le dispositif d'aide au financement des AESH, financé sur les crédits inscrits au programme 151 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, vise à faciliter l'accès et l'inclusion scolaire des élèves français dans les établissements du réseau de l'AEFE, sans considération des ressources de la famille, conformément aux dispositions consacrées par la loi n°2019-791 du 26 janvier 2019 « pour une école de la confiance ».

Afin de prendre en charge un nombre croissant de demandes depuis la levée de la condition de ressources en 2021, le niveau des crédits inscrits en loi de finances à cet effet a été augmenté à 2,5 M€ en 2025 et reconduit en 2026. Ce dispositif a permis de prendre en charge une aide au bénéfice de 474 élèves dans le monde en 2025, dont cinq en Colombie.

Cet accompagnement financier s'appuie sur des taux horaires fixés par circonscription consulaire, transmis par les postes consulaires sur la base de la rémunération horaire pratiquée localement par les établissements, soit pour un AESH s'ils en disposent, soit pour un ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) débutant. Pour ce faire, le service consulaire sollicite l'établissement de référence (établissement en gestion directe ou, à défaut, établissement conventionné).

.../...

Madame Hélène CONWAY-MOURET  
Sénatrice des français établis hors de France  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06



Si le taux ainsi déterminé ne paraît pas adéquat, le poste consulaire peut transmettre à la sous-direction de l'aide à la scolarité de l'AEFE, après avis du conseil consulaire en format « bourses scolaires », une proposition de révision de ce taux, qui doit s'appuyer sur des éléments objectifs (par exemple, une grille horaire des AESH au niveau local). Cette demande fait alors l'objet d'un examen attentif de la part de l'AEFE, en lien avec la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, au regard des éléments avancés et des conditions de vie locales.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JNB' followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

Jean-Noël BARROT